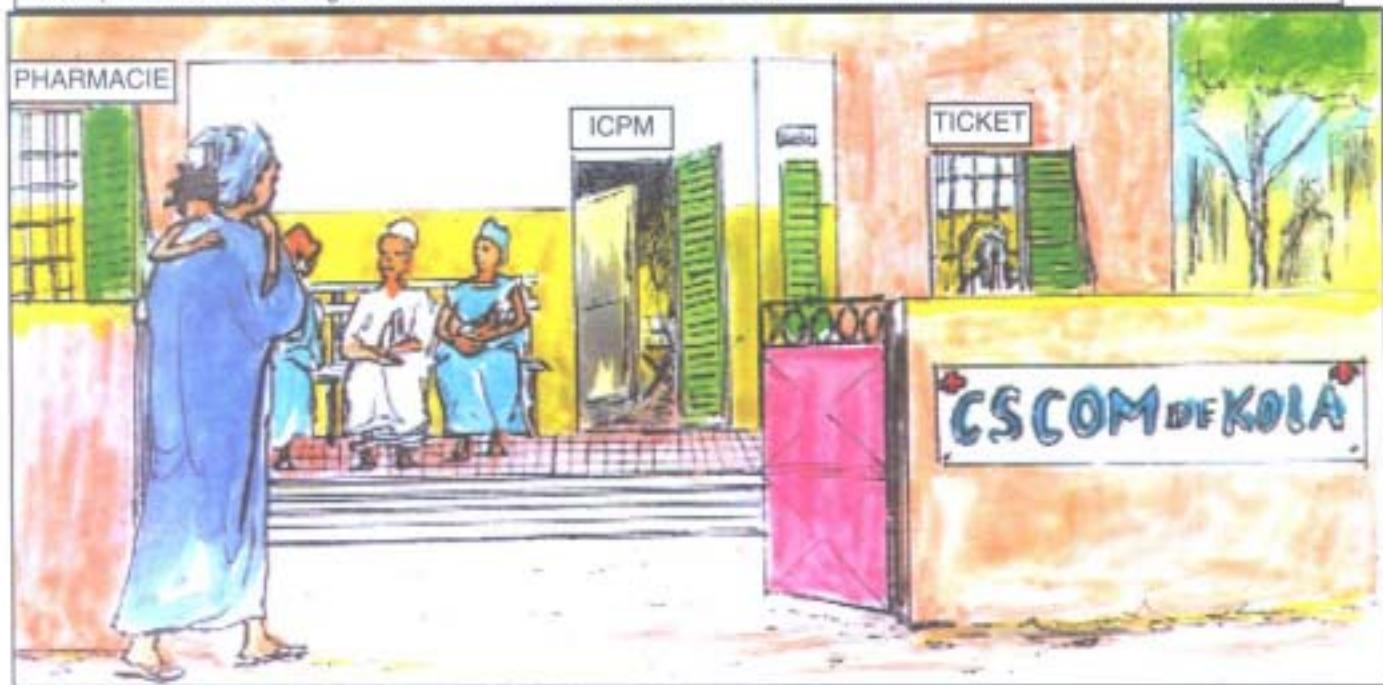


Projet Initiative pour L'Equité au Mali

Bamako Bureau BP. E2657, Niarela, Rue 374 - Porte 342 Bamako-Mali  
 Tél. (223) 221 23 56 \* Fax. (223) 221 23 56 \* e-mail: phr\_ong@spider.tonnet.org

Awa épouse de Daouda Sogoba amène son enfant malade au CSCOM de Kola munie du livret de membre de son époux



Dans la salle de consultations



Awa tend le livret de membre



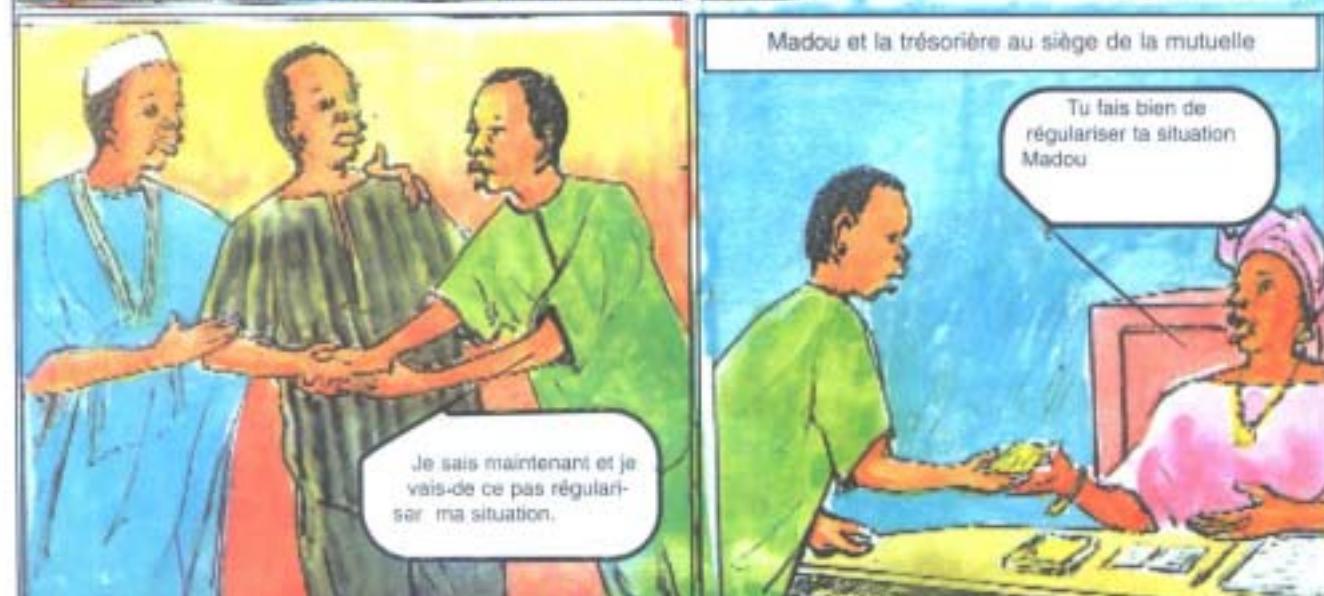
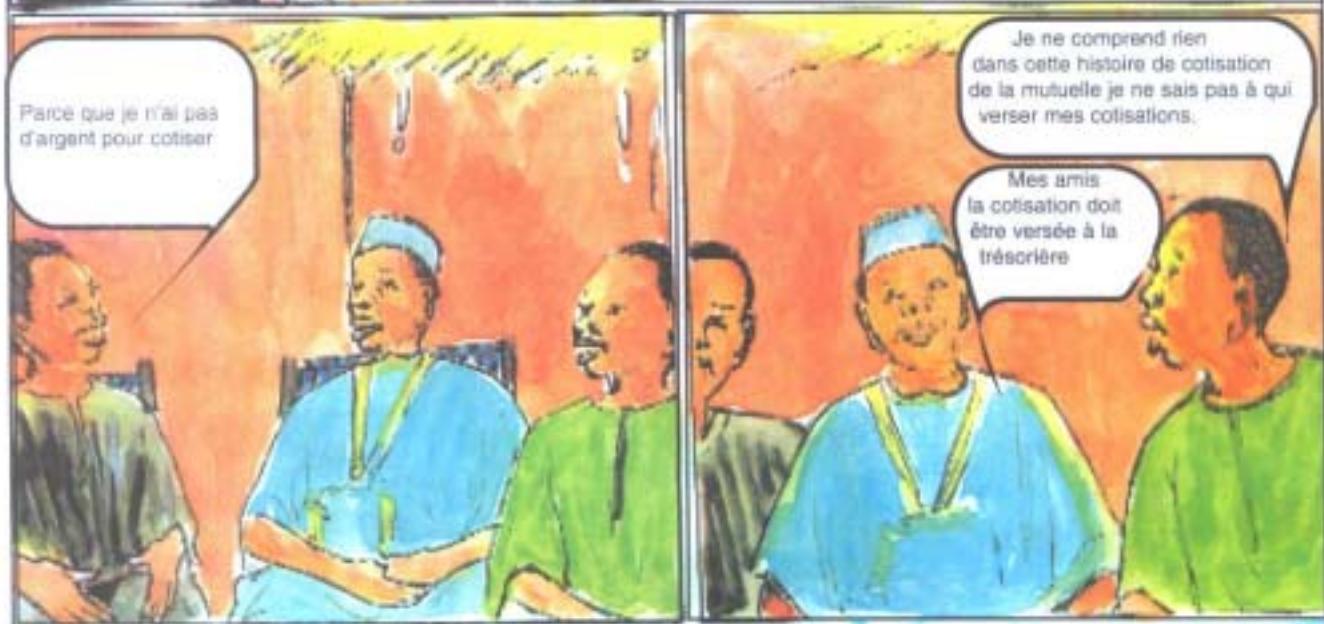
Votre époux n'est pas à jour de ses cotisations l'enfant ne peut être soigné au compte de la mutuelle



Comment !!! mon mari a adhéré à la mutuelle depuis un an et il ne cesse de parler de cotisations

Madame, la cotisation est régulière et il faut être à jour pour bénéficier des prestations

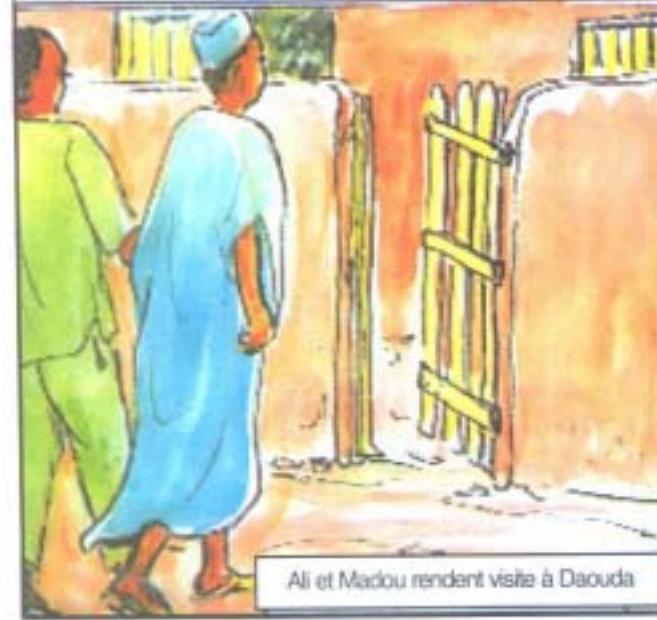




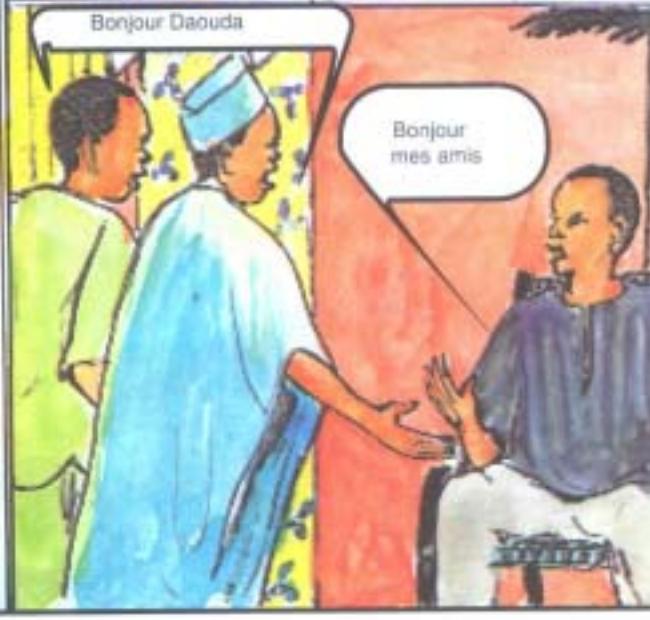
Awa déçue rentre à la maison



l'enfant est malade et le docteur ne l'a pas soigné parce que tu n'es pas à jour de tes cotisations



Ali et Madou rendent visite à Daouda

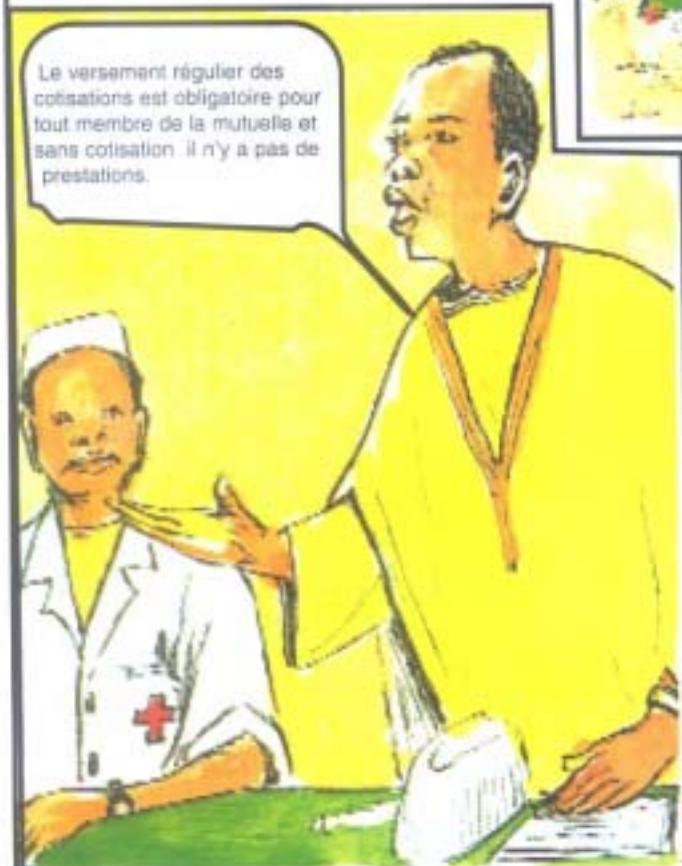




Il est d'ailleurs prévu une A.G extraordinaire dans deux semaines



Au siège de la mutuelle deux semaines plus tard



Le versement régulier des cotisations est obligatoire pour tout membre de la mutuelle et sans cotisation il n'y a pas de prestations.



En plus de cela, des sanctions sont prévues:

- Après deux mois de retard: un avertissement
- Après trois mois de retard : une suspension
- Après quatre mois de retard : l'exclusion

Le président s'adressant aux membres